



ÉDITORIAL



Avec le vote du mariage pour tous et l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe, l'égalité de tous a progressé. Cependant, au delà des avancées législatives, c'est aussi en agissant tous les jours; sur le terrain, que nous ferons reculer les discriminations dont sont encore trop souvent victimes les personnes lesbiennes, gaies, bies et trans.

Nous croyons qu'une société plus harmonieuse, où chacun-e pourra trouver sa place et s'épanouir pleinement est possible : pour cela, il faut que chaque citoyenne, chaque citoyen, chaque élu-e, chaque candidat-e se saisisse de cette question. La municipalité est une institution de proximité, elle a un rôle important à jouer pour que l'égalité réelle devienne une réalité. Même les plus petites communes peuvent mettre en oeuvre des actions simples et peu coûteuses (signalées par un 😊) qui feront la différence, dans tous les domaines relevant des politiques municipales : état-civil, jeunesse, familles, sécurité, santé, travail, vie associative, communication.

Cette brochure vous présente donc 67 idées d'actions à mener au niveau municipal pour favoriser la cohésion sociale et améliorer le quotidien des personnes lesbiennes gaies, bi et trans. Nous espérons que ces propositions pourront servir de base au dialogue entre les mairies, les associations et les citoyen-e-s et favoriseront l'émergence de nouvelles initiatives.

Alors que l'égalité est en marche, en 2014, donnons-nous les moyens de continuer à avancer !



l'institution
municipale

GARANTIR UN ACCUEIL NON DISCRIMINATOIRE



- 01 Former les agents municipaux en charge de l'accueil** pour garantir un accueil respectueux de toutes les personnes, de tous les couples et de toutes les familles.
- 02 Porter une attention particulière à l'accueil des personnes Trans'** pour favoriser une attitude respectueuse et compréhensive. Cette sensibilisation pourra se faire via des associations trans, ou via les outils qu'elles ont créés.
- 03 Veiller à ce que tous les documents et formulaires municipaux d'accès aux services publics ne soient pas discriminants** en prévoyant qu'ils puissent être complétés par un couple ou des parents de même sexe. 😊
- 04 Créer un poste de médiateur-trice municipal-e**, ou s'il existe déjà, s'assurer qu'il soit sensibilisé aux problématiques LGBT en cas de conflit entre la ville et les particuliers et ou associations.



INSTITUTIONNALISATION DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- 05** **Création d'un adjoint/service/délégation en charge de la lutte contre les discriminations** ou des droits humains, incluant les questions LGBT et discriminations à raison de l'état de santé.
- 06** Pour les communes de taille suffisante, **créer un poste d'animation prévention** chargé de mettre en place les actions de lutte contre les discriminations, voire un poste d'animateur-trice formé aux questions LGBT en charge de la formation des personnels travaillant avec les enfants et les adolescents.
- 07** **Publication d'un bilan annuel de l'action municipale en matière de lutte contre les discriminations.** 😊
- 08** **Organiser une concertation régulière avec les acteurs associatifs** LGBT et santé, au niveau local afin d'étudier le bilan de l'action municipale et de mieux cerner les besoins locaux. 😊



VIE ASSOCIATIVE

- 09** **Apporter un soutien financier et/ou matériel aux associations LGBT et prévention santé qui sont des acteurs importants de la vie locale.** Par leurs actions d'accueil, de conseil, de convivialité et de prévention, elles apportent une aide concrète aux personnes et contribuent à leur épanouissement. Ce sont aussi des lieux d'échange, de réflexion et d'innovation qui développent l'engagement citoyen et la cohésion sociale. Suivant leur actions, elles peuvent avoir besoin de financement, notamment sous la forme de conventions pluriannuelles pour garantir une pérennité des financements et donc des actions, mais aussi d'aide logistique : mise à disposition d'équipements municipaux pour leurs événements, d'espaces de communication (panneaux d'affichage, etc.), prêt de matériel... 😊
- 10** **Mettre à disposition des associations LGBT et prévention santé assurant une mission d'accueil** des locaux, en propre ou par le biais d'une maison des associations. Les petites communes peuvent agir via l'intercommunalité pour mettre en place une maison des associations ou un bus des associations permettant un accueil itinérant sur un large territoire.. S'il existe une demande des associations locales, encourager la création d'un centre LGBT en proposant un local adapté.



INFORMATION

11 La mairie doit pouvoir répondre aux problèmes d'état-civil rencontrés par les citoyennes et les citoyens qui relève de sa **compétence** : reconnaissance des mariages célébrés à l'étranger avant 2013, constitution du dossier de mariage pour les couples binationaux. A minima, les agents municipaux devrait disposer d'une **liste à jour des associations, locales et nationales capables de donner des informations** précises sur ces questions. 😊

12 De part sa proximité géographique, la mairie est un lieu privilégié d'information, même pour ce qui ne relève pas strictement de sa compétence. **Les services municipaux devraient donc pouvoir dispenser une information de base pour aiguiller les personnes sur le bon interlocuteur**, par exemple en ce qui concerne les demandes concernant les procédures d'adoption, d'adoption de l'enfant du conjoint et de changement d'état civil des personnes trans ainsi que les demandes de cartes de séjour et les demandes d'asile. 😊

13 Les mairies possédant une **antenne de justice, veilleront à sensibiliser leur personnel pour permettre un bon accompagnement des personnes LGBT dans leurs démarches juridiques** : procédures d'adoption et changement d'état-civil des personnes trans, et constitution des dossiers d'aide juridictionnelle au besoin.



famille,
jeunesse
& sport

GARANTIR L'ÉGALITÉ DES FAMILLES



14 Veiller à l'**égalité de traitement et d'accès** entre les couples de même sexe et les couples hétérosexuels, quelque soit leur statut marital, **pour toute les aides et actions sociales**, notamment les aides proposées par le Centre communal d'action sociale, ainsi que pour les cadeaux parfois proposés lors des mariages et des naissances. 😊

15 Veiller à la **non discrimination des enfants issus de familles recomposées et de familles homoparentales** en intégrant le parent social : respecter l'appellation que l'enfant lui donne, permettre son implication dans les activités parents/élèves et lors de l'accueil des enfants. 😊

16 Sensibiliser les professionnel-le-s de l'enfance à la diversité des familles (familles monoparentales, recomposées, homoparentales) pour éviter toute stigmatisation des enfants (par exemple avec les habitudes langagières).

17 Lutter contre le harcèlement, par la formation des personnels, notamment des personnels non enseignants, et en diffusant la campagne mise en place par le ministère de l'éducation nationale. Proposer des modules de formation aux éducateurs-trice-s (surveillant-e-s, animateur-trice-s de centres aérés, etc.) leur donnant les outils pour intervenir et veiller à ce que les insultes, notamment LGBTphobes et sexistes soient corrigées.

18 Sensibiliser les professionnel-le-s de l'enfance aux enjeux de l'égalité femme/homme et proposer des actions pédagogiques, adaptées à chaque âge pour lutter contre le sexisme. Veiller à ce que les filles et les garçons aient accès aux mêmes activités, et soient également considérés, que ce soit à la crèche ou dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

ADOLESCENCE



19 Favoriser la création d'un « Point d'écoute et d'accueil jeunes » (PAEJ) s'il n'existe pas, ouvert à toutes et à tous et sans rendez-vous pour que les adolescent-e-s en situation de mal être ou de difficulté sociale aient accès à un lieu d'écoute et de conseil anonyme et gratuit. Ce point pourra travailler avec le réseau «information jeunesse» et avec les maisons des adolescents, financées par l'Agence régionale de santé. Les petites communes peuvent se regrouper pour partager les frais de mise en place d'un tel lieu. Cette structure pourra aussi mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les LGBTphobies (débats, projections...)

20 Dans toutes les lieux et institutions ayant vocation à accueillir des adolescent-e-s (maison des jeunes, stades, PAEJ...) **veiller à la présence d'information sur la lutte contre les discriminations**, incluant les discriminations LGBT **et sur la prévention santé**. Cette documentation peut être municipale, mais aussi être celle d'associations locales ou nationales, par exemple en relayant les affiches de la ligne Azur ou celles de SOS Homophobie. 😊

21 Encourager les initiatives des jeunes en matière de lutte contre les discriminations, notamment via des structures comme le Conseil Municipal des Jeunes.

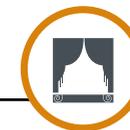


SPORT

22 Encourager **les clubs sportifs mettent en place une véritable politique de lutte contre les discriminations**, et diffusent la *Charte contre l'homophobie dans le sport*, déjà signée par toutes les fédérations sportives françaises. Le centre National de Développement du Sport apporte des financements prioritaires pour les actions en direction des personnes handicapées, des femmes, et des jeunes des quartiers défavorisés (s'adresser à la direction départementale de la cohésion sociale. 😊

23 Prendre en compte **l'engagement des clubs sportifs dans la lutte contre les discriminations**, incluant les discriminations LGBT, **pour l'attribution des subventions municipales.** 😊

24 Former **les éducateur-trice-s et entraîneur-euse-s sportifs** à la lutte contre les discriminations, dont les discriminations LGBT.



CULTURE

25 Encourager **les bibliothèques municipales à mettre à disposition** en libre accès des ouvrages à destination des adolescent-e-s en interrogation sur elles-eux mêmes pour les aider à envisager leur orientation sexuelle et leur identité de genre sereinement, sans culpabilisation. Les inciter aussi à proposer des romans et bande dessinée avec des personnages LGBT auxquels les jeunes, et moins jeunes, puissent d'identifier.

26 Inciter à la présence **de livres pour la petite enfance permettant d'expliquer la diversité des familles** et de lutter contre les stéréotypes sexués. Organiser des ateliers et débats sur ce thème.

27 **Mise en place d'événements culturels et éducatifs**, pour informer sur les questions LGBT et prévenir les discriminations : Débats, projections, expositions.

28 Mémoire : **inviter les associations LGBT à participer aux cérémonies du souvenir** et journées de commémoration de la déportation.



sécurité,
urgence,
violences

POLICE MUNICIPALE



- 29** Former les personnels de la police municipale sur les **problématiques et l'accueil des personnes LGBT**, comme a pu le faire la ville d'Amiens en 2012 et 2011. Cette formation permettra de s'assurer que les policier-e-s municipaux **connaissent les critères de discrimination liés à l'orientation sexuelle, mais aussi à l'identité sexuelle** (transphobie), et connaissent les nouveaux délais de prescription (1an) afin de bien guider les victimes. Une attention particulière sera aussi portée à la situation des personnes trans et à leur état civil.
- 30** Dans les grandes villes, **mettre en place d'un-e officier de liaison** pour faire le lien avec les associations LGBT et s'assurer d'un meilleur accompagnement des victimes.
- 31** **Faire connaître la procédure de plainte en direct auprès du procureur de la république** grâce à des affiches en mairie et aux commissariats municipaux. Cette procédure permet aux personnes ne pouvant pas, ou ne souhaitant pas, se déplacer au commissariat de porter plainte en envoyant une lettre au procureur du tribunal de grande instance.



VIOLENCES, LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

32 Soutenir les associations d'aide aux victimes et les aider à se former aux questions LGBT. A minima, tenir à leur disposition une liste des associations d'aide aux victimes formées à l'accueil des personnes LGBT sur lesquelles elles peuvent renvoyer.

33 Tenir à jour dans tous les commissariats des polices municipales, dans les centres sociaux et à l'accueil des mairies **une liste de contact d'institutions et d'associations formées à l'accueil des personnes LGBT** en détresse de façon à pouvoir orienter les personnes en difficulté, qu'il s'agisse d'un problème de violence, d'exclusion ou de mal être. 😊

34 Assurer aux lesbiennes un accès au dispositif d'aide aux femmes victimes de violence conjugale.

35 Sensibiliser les centres d'hébergement d'urgence à la problématique des jeunes LGBT exclus-e-s de leur famille. Mettre en place des dispositifs d'accueil, ou les renforcer. Pour les communes de taille plus modeste, essayer de mettre en place un dispositif d'accueil au niveau intercommunal.

36 Sensibiliser les assistant-e-s du service social municipal, notamment du centre d'aide et d'action sociale s'il existe, aux problèmes rencontrés par les LGBT et les personnes séropositives.



PRÉVENTION VIH



- 37 Proposer des campagnes de prévention VIH et IST sur les supports de communication de la ville** (site internet, affichage, brochures, etc.). Pour les petites communes, on pourra simplement relayer les campagnes des acteurs de prévention (Aides, CRIPS, INPES, etc.) 😊
- 38** Concernant les populations les plus exposées aux épidémies de VIH et autres IST (gays, population en provenance d'Afrique subsaharienne), soutenir et **proposer des actions de prévention et dépistage rapide**, notamment en s'appuyant sur les associations communautaires.
- 39 Favoriser l'information et l'accès aux Traitements Post Exposition**, notamment en agissant via les conseils de surveillance des hôpitaux.
- 40 Soutenir les événements de prévention VIH** comme ceux organisés à l'occasion du 1er décembre.



ACCÈS À LA SANTÉ

- 41 Favoriser la formation des personnels** (notamment à l'accueil) des centres de santé municipaux et des établissements financés par la mairie, aux problématiques LGBT. En particulier on veillera à ce que la **prise en charge des personnes séropositives et des personnes trans** ne soit pas discriminante (refus de soins, horaires spéciaux, appellation par le bon prénom...). De même, on veillera à une bonne **prise en charge gynécologique des lesbiennes**.
- 42** Les communes les plus importantes pourront **éditer une brochure pour aider à une meilleure prise en charge des personnes LGBT** ; par exemple en s'inspirant de celles du National Heath Service en Angleterre.
- 43** Pour aider les personnes LGBT à se sentir les bienvenues, il est important **d'assurer la visibilité sur la communication des institutions de santé de personnes LGBT**, au travers de brochures et d'affiches inclusives.
- 44** On doit aussi **garantir un égal accueil des proches**, par exemple en cas d'hospitalisation et cela, quelque que soit le statut marital des couples de même sexe.



VIEILLESSE

- 45** Les personnes âgées LGBT, du fait de leur parcours de vie, de leur histoire, mais aussi de l'histoire de la communauté, notamment par rapport aux droits inégaux ou à l'épidémie de VIH/Sida, peuvent se retrouver plus isolées. Il est donc important qu'elles aient accès à des **dispositifs de veille et de soutien**, avec par exemple service de repas à domicile ou accompagnement en cas de plan canicule.
- 46** De manière plus positive, il convient aussi de soutenir et **favoriser l'émergence d'associations d'accueil, d'échange et de convivialité** en direction de ces publics ou portées par eux.
- 47** Ces personnes, du fait de leurs parcours de vie, des discriminations auxquelles elles ont été confrontées, sont souvent plus sensibles aux jugements et hésitent parfois à faire appel aux services municipaux pour cette raison, ou cachent leur orientation ou identité de genre : il est important de **prévoir une formation des agents, qui pourra s'inclure dans une formation plus globale sur les discriminations**. De même, il faut veiller à la formation des personnels en maison de retraite.
- 48 Les communications de la mairie vers les personnes âgées doivent ainsi être aussi inclusives**, il convient de faire en sorte que les personnes ne se sentent pas en marge dans l'âge. 😊
- 49 Favoriser les initiatives d'habitat groupé** (colocation, grande maison) et faire travailler les offices HLM et bailleurs publics en coordination avec les associations LGBT et de soutien aux personnes séropositives. 😊



communication

ÉVÉNEMENTS ET PRISES DE PAROLES PUBLIQUES



- 50 Soutenir et encourager les événements de visibilité dans l'espace public** comme les marches des fiertés, les forums des associations, mais aussi débats, projections, expositions, par exemple autour du 17 mai.
- 51 S'engager à lutter publiquement contre les LGBTphobies :** notamment condamnation publique en cas d'agression, de dégradation visant les personnes, locaux et événements LGBT. 😊
- 52 Accompagner les actions de visibilité et montrer l'implication de la municipalité** en envoyant un-e ou des représentant-e-s de la municipalité **lors des événements publics LGBT** (festivals, marche des fiertés LGBT) **et des débats** organisés sur les thématiques LGBT et santé/VIH. 😊



INFORMATION

53 Dans les communes de plus de 50 000 habitants et /ou disposant d'une association LGBT locale partenaire, **création d'une campagne de communication pour lutter contre les discriminations** gayphobes, lesbophobes, biphobes, transphobes et sérophobes (trop souvent oubliées). Cette campagne pourra être affichée sur les panneaux municipaux, sur le site internet, dans le journal de la ville. Cette campagne pourra renvoyer directement sur l'association locale, ou sur une structure d'accueil des victimes formées aux questions LGBT.

54 **Mettre en place une charte d'accueil des publics LGBT visant à garantir une qualité d'accueil égale pour tous, dans tous les commerces.** La mairie pourra s'inspirer, par exemple, de la charte d'accueil et de bienvenue lesbian & gay friendly mise en place par la ville du Mans et les associations locales.

55 Dans les communes plus petites, ou en l'absence d'association, la commune pourra facilement **relayer les campagnes déjà existantes d'associations comme SOS Homophobie** et sa ligne d'écoute nationale, ou les campagnes de la ligne Azur en direction des jeunes. 😊

56 De manière générale, il est souhaitable que **la mairie fasse la promotion de la diversité dans toute sa communication** (illustration du site internet, guide municipal, brochures d'information, journal, etc.). On veillera notamment à la représentation de personnes LGBT, à montrer la diversité des familles, et à éviter les stéréotypes de genre. 😊

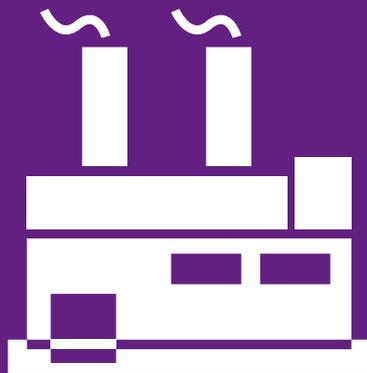


INTERNATIONAL

57 **Prendre en compte les droits LGBT et la lutte contre les discriminations dans les projets ou actions de jumelages.**

58 **Soutenir le plaidoyer à l'international** dans le cadre des déplacements du maire.

59 **Engager la mairie dans la lutte contre le VIH/Sida, notamment au travers d'actions de coopération** dans les villes ou régions touchées par l'épidémie.



travail

LA MAIRIE COMME EMPLOYEUR



- 60 Appliquer une politique volontariste en matière de non discrimination et de promotion de la diversité** pour le personnel (en prenant en compte l'orientation sexuelle, l'identité de genre, mais aussi l'égalité femme/homme, l'origine ethnique...), qu'il s'agisse du recrutement ou de l'évolution des carrières.
- 61 Formaliser cet engagement par la signature de charte(s)**, comme la Charte de la diversité ou la Charte d'engagement LGBT de l'Autre Cercle.
- 62 Sensibiliser le service des ressources humaines** sur les questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'état de santé.
- 63 Garantir l'égalité de traitement entre les personnes en couple de même sexe et leurs collègues**, et ce quelque soit leur statut marital, **concernant les congés** avant naissance (examens...) et après (PACS, enfant malade pour le parent social)
- 64 En cas de harcèlement, condamner fermement les actes** et soutenir les victimes, notamment en cas de conflit avec la hiérarchie.
- 65 Répertorier les actes de harcèlement et mener des enquêtes** sur le bien-être des salarié-e-s au travail.



LA MAIRIE COMME ADMINISTRATEUR

66 Encourager les entreprises qui travaillent avec la mairie à engager des démarches de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, en s'appuyant par exemple sur la documentation du Défenseur des Droits. 😊

77 En tant que membre du conseil d'administration de nombreuses institutions (CROUS, Hôpitaux, Festivals...), la mairie pourra appuyer les programmes et chartes de lutte contre les discriminations et veiller à ce qu'elles contiennent un volet LGBT. 😊

CONTACTS

inter-LGBT

Maison des associations du IIIe
Boîte 8 · 5, rue Perrée · 75003 Paris
contact@inter-lgbt.org

Coordination politique :

Laurène Chesnel (06 61 11 28 54)
et Théau Brigand (06 46 84 82 15)
coordinationpolitique@inter-lgbt.org

Attachée de presse :

Aurore Foursy (07 71 08 68 45)
presse@inter-lgbt.org



Inter-LGBT
